

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE D'EAUBONNE
DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2024

DÉLIBÉRATION N°2024/160

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture
	En exercice :	35
02/10/2024	Présents	31
	Représentés :	4
	Votants :	35

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE DEUX OCTOBRE, A VINGT HEURES SIX

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Légalement convoqué le 26 septembre 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean, Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MÉNARD Lionel, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, M. ARMAND François, Mme MARMECHE Christiane, M. LIMOUZIN Vincent, M. DUPLAA Jean-Marie, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, Mme BOY Delphine, M. DUBLINEAU Grégoire, Mme MENEY Maryse, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. PESSOA Carlos, M. RODSPHON Inthone, M. LE FUR Corentin, Mme ESTRADE Claude, M. BERTHAULT Grégory, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

M. MORISSE Tom ayant donné pouvoir à M. DUFOUR Quentin
M. LOUVRADOUX Francis ayant donné pouvoir à M. LE DÛS Bernard
M. MICHELET Cyril ayant donné pouvoir à M. MÉNARD Lionel
Mme AMADOU Aïcha ayant donnée pouvoir à Mme ROINÉ Corinne

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin.



CONSEIL MUNICIPAL DU 02 OCTOBRE 2024

DELIBERATION N° 2024/160

Subventions exceptionnelles aux associations sportives pour l'année 2024

Rapporteur : Monsieur Jean AUBIN, Adjoint à la Maire délégué aux Finances, au Sport et au Numérique

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-4 ;

VU les délibérations n° 2024/014 du Conseil Municipal du 07 février 2024 et n° 2024/102 du Conseil Municipal du 03 juillet 2024 portant attribution aux associations sportives des acomptes et soldes des subventions de fonctionnement pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville pour le soutien aux initiatives des associations vers le public Eaubonnais ;

CONSIDÉRANT que les projets des actions proposés par les associations sportives d'Eaubonne s'intègrent parfaitement dans la volonté de la politique sportive de la municipalité ;

Après avis des Commissions n°2 *Sécurité, Action Culturelle, Solidarité, Événementiel et Petite enfance* et n°3 *Éducation, Jeunesse et Sports* fusionnées du mardi 17 septembre 2024 et n°1 *Finances locales, Ressources Humaines, Économie locale, Commerce, Démocratie locale et Administration Générale* et n°4 *Développement Urbain, Gestion patrimoniale, Espace Public, Développement Durable et Transports* fusionnées du jeudi 19 septembre 2024 ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'Unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,

35 voix pour : Groupe Eaubonne Notre Ville Ensemble ; Groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; Groupe Eaubonne Ensemble, M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine, non-inscrits.

ARTICLE 1 : ATTRIBUE les subventions exceptionnelles pour les actions proposées par les associations pour l'année 2024 comme suit :

Associations	ACTIONS	Montants alloués €
CSME ATHLETISME	Organisation manifestation jeunes et inclusion	300
CSME BADMINTON	Interventions dans les écoles « Bad scolaire »	500
EAUBONNE BASKET BALL (Ex CSME Basket Ball)	Formation encadrement	500
CSME CYCLO LOISIRS	Organisation "Cyclo Cancer"	300
CSME CYCLO ROUTE VTT	Soutien pour la Randonnée VTT L'EAUBONNAISE 2024	500
CSME FOOTBALL	Développement Foot Féminin	750
CSME HANDBALL	Hand Scolaire et Organisation Championnats	1 000
CSME JUDO	Développement mixité (Ouverture aux Féminines)	300
CSME KARATE	Développement Karaté Féminin	300
CSME RANDONNEE PEDESTRE	Organisation Eco-Randonnées	300
CSME TENNIS	Regroupement familles (échanges sportifs parents/enfants) et club éco-label environnemental	1 000
CSME TENNIS DE TABLE	Formation encadrement et développement mixité	1 000
TOTAL		6 750

ARTICLE 2 : PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024

**Le Secrétaire de Séance,
L'Adjoint à la Maire délégué
au Développement Durable,**



Quentin DUFOUR

**La Maire,
Vice-Présidente de la Communauté
d'agglomération Val Parisis,**



Marie-José BEULANDE

Transmis et réglé au contrôle de légalité, le :

Publiée le :
Exécutoire le :
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

☐ Valérie POULIQUEN
Cheffe Secrétariat Général
☐ Karima BENTOUT
DGA Ressources
☐ Arnaud AGNONA
Directeur DAGAJ
☐ Lylian SÉNÉCHAL
Directeur Général des Services

Hôtel de Ville
1 rue d'Enghien
95600 Eaubonne
01 34 27 26 00
eaubonne.fr

Accusé de réception en préfecture
095-219502036-20241002-DEL2024-160-DE
Date de réception préfecture : 17/10/2024

Toute correspondance doit être adressée à Madame la Maire